

**Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
à l'interpellation Vincent Keller –  
Y-Parc dans la tourmente : le Canton peut-il siffler la fin de la récréation ? (21\_INT\_83)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Le 11.06.2021 le Blick postait en ligne un long article détaillé sur la situation au parc technologique et scientifique d'Yverdon-les-Bains, Y-Parc.*

*Pour rappel, Y-Parc où sont basées plus de 200 entreprises est considéré comme un site stratégique par notre canton, et des projets sur le site sont financés par l'Etat de Vaud. Le chef de l'Unité Entreprises du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation du Canton de Vaud siège au Conseil d'administration du Parc à titre d'invité.*

*Se basant sur de nombreuses preuves et témoignages, Blick relève de graves dysfonctionnements sur la gouvernance du Parc, affectant sa notoriété, pourtant nécessaire pour attirer de nouvelles entreprises sur le site et favoriser l'innovation. Selon le Blick toujours, le Conseil d'administration n'a pas donné suite à la demande d'un entrepreneur pour ordonner un audit. Le canton de Vaud aurait intérêt à ne pas laisser la situation s'envenimer dans le plus grand parc technologique et scientifique de Suisse, un atout important pour le Nord vaudois, avec notamment plus de 1'800 emplois à la clé.*

*Ceci étant exposé, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Le canton prévoit-il d'intervenir pour demander un audit sur le fonctionnement du Parc et de sa direction ?*
- 2. Le canton prévoit-il de renforcer sa présence dans les instances du Parc ?*
- 3. Qu'entend mettre en place le canton pour développer le Parc, sa réputation étant sévèrement touchée par cette affaire ?*

*Conclusion* : *Ne souhaite pas développer*

## ***Réponse du Conseil d'Etat***

### *Contexte*

Créé il y a 35 ans et d'une superficie de plus de 50 hectares, le technopôle vaudois Y-Parc (ci-après le Parc) est le plus grand parc technologique suisse. Il accueille ainsi plus de 200 entreprises employant près de 1'800 personnes auxquelles il propose une offre diversifiée telles que la vente de terrain, la location de locaux, un espace de coworking ou un incubateur d'entreprise. Le Parc se focalise principalement sur les domaines des technologies médicales, de l'industrie de précision et de la cybersécurité.

Depuis fin juillet 2021, M. Olivier Collet a repris la direction *ad interim* du Parc, date à laquelle le Parc a mis fin aux rapports de travail avec son ancienne directrice, Mme Juliana Pantet. L'engagement intérimaire de M. Olivier Collet a été reconfirmé en janvier de cette année et étendu jusqu'en juin 2022, terme auquel la stratégie revisitée du Parc devrait être mise en œuvre.

Les instances du Parc se divisent en deux entités distinctes et indépendantes que sont la Copropriété du Parc Scientifique et technologique (PST) d'Yverdon-les-Bains et Y-PARC Swiss Technopole SA.

La Copropriété du bien-fonds commun que sont les terrains sur le site du PST d'Yverdon-les-Bains est détenue de la manière suivante :

- Ville d'Yverdon-les-Bains : 49,515%
- Etablissement cantonal d'assurances (ECA) : 45.627%
- Etat de Vaud : 4.858%

La Copropriété coordonne et gère la viabilisation des parcelles de terrains.

Y-Parc Swiss Technopole SA est, pour sa part, l'entité en charge de la promotion et de l'animation du Parc afin de soutenir les entreprises résidentes. L'Etat de Vaud ne détient aucune part dans cette structure et n'en est donc pas membre de fait. Toutefois, en tant que technopôle vaudois, l'Etat de Vaud subventionne annuellement Y-Parc Swiss Technopole SA dans le cadre de son fonctionnement et de la gestion de son incubateur.

### *Réponses aux questions*

#### **1. Le canton prévoit-il d'intervenir pour demander un audit sur le fonctionnement du Parc et de sa direction ?**

En premier lieu, il est à noter que, en tant que société anonyme, Y-PARC Swiss Technopole SA dispose d'un organe de haute surveillance, son Conseil d'administration, à même de demander un audit. Le Canton n'en est pas membre. Il suit néanmoins les travaux du Conseil d'administration en qualité d'invité, avec voix consultative.

Ainsi, dans un communiqué de presse diffusé le 25 août 2021, le Conseil d'administration Y-PARC Swiss Technopole SA, annonçait le début d'un audit ainsi qu'un diagnostic organisationnel de sa structure et de son mode de gouvernance ceci afin d'accompagner la forte expansion du parc face aux défis futurs, de réviser sa stratégie et enfin d'améliorer son propre fonctionnement. Le cabinet spécialisé INTERMANDAT SA a été mandaté pour cet audit externe et a eu pour mission de faire toute la lumière sur la situation particulière vécue au sein du Parc afin de permettre de faire évoluer et de pérenniser la gestion et la gouvernance de la structure.

Les conclusions de cet audit ont été publiées fin octobre 2021 et plusieurs mesures quant à la gestion et à la gouvernance ont d'ores et déjà été implémentées ou sont en cours d'implémentation. Depuis l'engagement de M. Collet en juillet 2021, une nouvelle relation de confiance a été établie entre le conseil d'administration et la direction du Parc. Cette dernière a mis en place divers outils de contrôles tels qu'un reporting mensuel (opérationnel et financier) ainsi qu'une meilleure supervision hiérarchique des prestations fournies aux résidents du parc. En 2022, diverses actions vont être menées telle que la mise en place d'un nouveau plan comptable, la révision des règles de gouvernance au niveau de la direction et du Conseil d'administration et l'adaptation du programme de prestations aux résidents. De même, la stratégie du Parc sera revisitée (nouveau plan à 5 ans).

## **2. Le canton prévoit-il de renforcer sa présence dans les instances du Parc ?**

Comme précisé en préambule, la Copropriété PST et Y-PARC Swiss Technopole SA sont deux entités autonomes. La Copropriété PST n'est donc pas concernée par l'audit sur le fonctionnement du Parc. D'autre part, l'Etat de Vaud ne détient aucune part dans la personne morale Y-PARC Swiss Technopole SA, néanmoins il subventionne cette société au titre de prestataire de service au travers de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) pour ses frais de fonctionnement et la gestion de l'incubateur. Cette subvention n'est pas automatique, elle est octroyée par décision annuelle se basant sur des justificatifs démontrant notamment les besoins financiers ainsi que la bonne utilisation des aides perçues.

En vertu de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM), l'Etat de Vaud est représenté au sein du Conseil d'administration Y-PARC Swiss Technopole SA par un membre de l'administration cantonale qui siège aux séances du Conseil d'administration, en tant qu'invité avec voix consultative. De ce fait, la participation de l'Etat à Y-PARC Swiss Technopole SA est une participation dite personnelle puisque l'Etat n'a pas participé au capital de cette dernière. Cette participation est régie par la directive générale du Conseil d'Etat en matière de participations financières et personnelles, qui fonde les règles cantonales applicables en matière de participations personnelles. De part cette représentation, le Canton est dès lors informé de manière adéquate sur la conduite stratégique d'Y-PARC Swiss Technopole SA. Fondé sur des principes de bonne gouvernance, considérant l'existence d'une subvention allouée notamment pour assurer le fonctionnement de la société, l'Etat ne doit en aucun cas être impliqué dans la gestion opérationnelle du Parc.

## **3. Qu'entend mettre en place le canton pour développer le Parc, sa réputation étant sévèrement touchée par cette affaire ?**

Au vu des statistiques disponibles pour l'année 2021, le développement du Parc ne semble aucunement touché par cette affaire. En effet, les ventes et locations d'espaces aux entreprises ont crû durant l'année 2021.

Ainsi, 23 entreprises se sont implantées en 2021 représentant au total 94 emplois, portant le total d'entreprises sur site à 201 (1'807 emplois). De plus, 106 prospects ont été suivis l'année dernière, 26 pour l'acquisition de terrains et 80 pour la location d'emplacements. Enfin, si aucune vente de terrain n'est à dénombrer en 2021, 4 promesses de ventes seront signées durant le 1er trimestre 2022 représentant au total 17'000 m<sup>2</sup>.

Afin d'assurer la pérennisation du développement du Parc, la Copropriété PST et Y-PARC Swiss Technopole SA travaillent étroitement pour offrir le meilleur accueil et suivi possible aux entreprises résidentes.

De plus, sa stratégie 2018-2022 arrivant à échéance, Y-PARC Swiss Technopole SA présentera dans le courant de l'année 2022, la mise à jour de sa stratégie pour les prochaines années qui comprendra notamment deux axes principaux que sont l'alignement de ses objectifs stratégiques avec les attentes des partenaires institutionnels (Ville d'Yverdon-les-Bains, Etat de Vaud, HEIG -VD et ECA) et la recherche d'un nouveau modèle de financement (au-delà des subventions allouées au Parc).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 février 2022.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*